



Dossier de l'OHI n° S3/8151/ENCWG

**LETTRE CIRCULAIRE 47/2018**  
**3 octobre 2018**

**ADOPTION DE L'ÉDITION 6.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-58  
VÉRIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC**

**Référence :**

- A. LC de l'OHI 38/2018 du 28 juin - *Approbation de l'édition 6.1.0 de la publication de l'OHI S-58 – Vérifications pour la validation des ENC.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre en référence A proposait l'adoption de l'édition 6.1.0 de la publication de l'OHI S-58 – *Vérifications pour la validation des ENC* – ainsi que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle édition douze mois après son adoption par les Etats membres de l'OHI, comme recommandé par le groupe de travail de l'OHI sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) et avalisé par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) de l'OHI.
2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 54 Etats membres qui ont répondu à la lettre en référence A : Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Egypte, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Indonésie, RI d'Iran, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Malaisie, Malte, Maurice, Monaco, Maroc, Mozambique, Pays-Bas, Nigéria, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.
3. Ces 54 Etats membres ont tous soutenu l'adoption de l'édition 6.1.0 de la S-58. Trois Etats membres ont fourni des commentaires rédactionnels en plus de leur vote. Ces commentaires ainsi que le résultat de leur examen par le président de l'ENCWG sont reproduits à l'annexe A de la présente lettre circulaire.
4. Au moment de la publication de la lettre en référence, l'OHI comptait 89 Etats membres dont trois Etats faisant l'objet d'une suspension de leurs droits. Conformément aux dispositions de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, le nombre minimum de votes favorables requis était donc de 28. Par conséquent, et en tenant compte des corrections rédactionnelles rapportées dans l'annexe A, la proposition d'édition 6.1.0 de la S-58 a été adoptée. L'édition 6.1.0 de la S-58 entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2019**, date à laquelle l'édition 5.0.0 sera abrogée.
5. L'édition 6.1.0 (*en anglais uniquement*) est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : [www.iho.int](http://www.iho.int) → Normes & Pubs → S-58.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Abri KAMPFER  
Directeur

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 38/2018 et commentaires du président de l'ENCWG.

Copie à : Président, ENCWG

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 38/2018  
ET COMMENTAIRES DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LA TENUE A JOUR DES NORMES ENC (ENCWG)**

**APPROBATION DE L'EDITION 6.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-58  
VERIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC**

**DANEMARK**

Nous approuvons l'adoption de l'édition 6.1 sous réserve que les changements suivants (en rouge) soient portés à la vérification n° 1637 :

1637	For each PYLONS feature object of <b>geometric primitive area</b> where WATLEV is Equal to 1 (partly submerged at high water) OR 2 (always dry) OR 6 (subject to inundation or flooding) which is not COVERED_BY a LNDARE feature object of geometric primitive area.	PYLONS object with WATLEV = 1, 2 or 6 not covered by a LNDARE object.	Ensure PYLONS object is covered by a LNDARE object.	4.8.18	E
------	---	---	---	--------	---

Commentaire du président de l'ENCWG :

*Le président de l'ENCWG remercie le Danemark pour cette observation. L'édition 6.1.0 finale de la S-58 qui sera publiée inclura cet amendement étant donné que des recherches ont montré que puisque le symbole PYLONS ayant le point comme primitive géométrique, fait partie de l'affichage de base de l'ECDIS, il n'est pas nécessaire qu'il soit couvert par un LNDARE.*

**INDE****3.1 Checks related to S57 Data Structure:**

**1** – Le chevauchement est évident avec RECTRC et NAVLNE, et est de ce fait exclu de l'Error list et indiqué en tant qu'avertissement.

**53b** – SLOTOP peut ne pas être toujours dans LNDARE par exemple « embankment » est situé dans la zone intertidale. Nous proposons par conséquent de l'exclure de l'Error list et de le faire apparaître en tant qu'avertissement.

**3.4 Checks related to UoC:**

**1795a & 1795b** – Les attributs temporels tels que DATSTA / PERSTA et DATEND / PEREND ne sont pas nécessairement attribués à l'objet maître, comme par exemple LNDMRK, lorsque le feu périodique est l'esclave. Ils peuvent donc être traités comme des avertissements plutôt que comme une erreur critique.

**1800** – Permettre la valeur « NULL » pour l'objet BRIDGE lorsque l'attribut VERCLR n'est pas connu.

Commentaires du président de l'ENCWG :

*Le président de l'ENCWG remercie l'Inde pour ses commentaires. Chaque vérification est traitée séparément :*

*Vérification 1: la topologie définie pour les ENC est une topologie chaîne-nœuds (S-57 Appendice B.1 – Spécification de produit pour les ENC, clause 2.3). Pour la topologie chaîne-nœuds, les objets vectoriels (comme RECTRC et NAVLNE) devraient partager la géométrie, et la duplication de la géométrie linéaire coïncidente est interdite (S-57 Partie 2 – Modèle de données théorique, clause 2.2.1.2). Pour cette raison, la classification de la vérification 1 sera maintenue en tant que Error,*

Vérification 53b : SLOTOP est inclus dans les catégories d'affichage de l'OMI pour les ECDIS « Standard » ou « Other » (Bibliothèque de présentation de la S-52 Partie 1, Annexe D), ce qui signifie que SLOTOP ne sera pas affiché pour certains réglages de l'affichage sur l'ECDIS. Pour un « embankment » situé dans la zone intertidale, il faudrait envisager de coder cet élément à l'aide de la classe d'objet S-57 SLCONS, attribut CATSLC = 1 (breakwater), 2 (groyne), 7 (training wall), 8 (rip rap) ou 10 (sea wall), étant donné que SLCONS fait partie de l'affichage de base de l'ECDIS.

Vérifications 1795a et 1795b : ces vérifications s'appliquent uniquement là où les attributs temporels DATEND, DATSTA, PEREND ou PERSTA sont « notNull » pour tous les objets contenus dans la relation Maître/Esclave. Par conséquent, si les valeurs des attributs temporels ne sont pas précisées pour les objets maîtres, les vérifications 1795a et 1795b n'ont pas lieu d'être.

Vérification 1800 : cette vérification a pour objet de fournir un avertissement en cas de pont ouvrant lorsque l'attribut non obligatoire VERCLR a été doté d'une valeur significative, notant que pour les ponts ouvrants ces hauteurs disponibles devraient être dotées des attributs obligatoires VERCCCL et VERCOP (S-57 Appendice B.1 – Spécification de produit pour les ENC, tableau 3.2). Le fait que la vérification ait pour condition que VERCLR soit « notNull » implique qu'une valeur « Null » est autorisée (cf. S-58 clause 1.4.3).

## ITALIE

Le SH italien approuve l'adoption de l'Édition 6.1.0 de la S-58 mais propose de modifier les vérifications n° 531 et 1015 comme suit :

No	Check description	Check message	Check solution	Conformity to:	Cat
531	If the Dataset file name is not in accordance with the ENC Product Specification.	Dataset file name is not in accordance with the ENC Product Specification.	Amend file names.	5.6.3 and <b>Appendix B.1, Annex A (2.3)</b>	C
1015	If the text and picture file names are not in accordance with the ENC Product Specification.	Text and picture file names have incorrect format/name.	Use correctly formatted and named text and picture files.	Appendix B.1 (5.6.4) and <b>Appendix B.1, Annex A (2.3)</b>	C

Note : l'Appendice B.1, Annexe A (2.3) ne se rapporte pas à un fichier de jeu de données mais à des fichiers de textes et d'images.

### Commentaire du président de l'ENCWG :

Le président de l'ENCWG remercie l'Italie pour son commentaire. La publication finale de l'Édition 6.1.0 de la S-58 comprendra ces amendements pour la vérification 1015, comme proposé. Pour la vérification 531, une référence au document de tenue à jour de la S-57 (MD8), Clarification 1.Cl.37 et Correction 1.Co.32, sera insérée pour remplacer la référence à l'appendice B.1, Annexe A.